BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 4

01 – AIN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BOURG-EN-BRESSE

Ventes et cessions

833 829 625 RCS Bourg-en-Bresse.
HOLDING FX.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 25000654.00 EUR.
Adresse : 1663, Rue De Majornas, 01440 Viriat.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : HOLDING FX Société par actions simplifiée au capital de 25 000 654 euros Siège social : 1663 rue de Majornas, 01440 VIRIAT 833 829 625 RCS BOURG EN BRESSE FINANCIERE FX Société par actions simplifiée au capital de 1.450.000 euros Siège social : 7-9 rue La Boétie, 75008 PARIS 834 180 440 RCS PARIS AVIS DE PARUTION AU BODACC D'UN PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte électronique sous seing privé en date du 23 juillet 2026, la société HOLDING FX, société par actions simplifiée au capital de 25.000.654 €, dont le siège social est sis 1663 rue de Majornas, 01440 VIRIAT, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 833 829 625 RCS BOURG-EN-BRESSE, et la société FINANCIERE FX, société par actions simplifiée au capital de 1.450.000 €, dont le siège social est sis 7-9 rue La Boétie, 75008 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 834 180 440 RCS PARIS, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société FINANCIERE FX par la société HOLDING FX. La société FINANCIERE FX ferait apport, sur la base de ses comptes clos le 31 décembre 2025, à la société HOLDING FX de la totalité de son actif, soit 1.577.127,92 €, à charge de la totalité de son passif, soit 128.590,00 €, soit un actif net apporté de 1.448.537,92 €. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu est le suivant : une (1) action de la société HOLDING FX pour environ 1,03 action de la société FINANCIERE FX. La prime de fusion correspondant à la différence entre la valeur de l'actif net apporté et la valeur nominale des actions à émettre par la société HOLDING FX (soit 1.406.567 €) est de 41.970,92 €. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé aux Greffes du Tribunal de Commerce de BOURG-EN-BRESSE le 27 juillet 2026 et du Tribunal des Activités Economiques de PARIS le 27 juillet 2026..